

LA LECTURE PUBLIQUE AU MAROC (1)

Le rôle de bibliothèque de prêt, assumé par la bibliothèque générale et archives du Protectorat, s'il n'est pas le plus important de ceux qui lui sont dévolus, se trouve

néanmoins être l'une de ses attributions les plus intéressantes.

Les statistiques ci-après permettent l'étude de l'évolution de la lecture publique en 1950 et en 1951.

Statistique de la bibliothèque générale et archives du Protectorat

	Lecteurs inscrits			Nombre d'entrées dans la Bibliothèque	Livres prêtés		
	Européens	Marocains	Total		Sur place (Rabat)	à l'extérieur	Total
1950	1.799	848	2.647	21.955	38.241	1.196	39.437
1951	1.945	871	2.816	22.364	33.150	1.146	34.296

Si le nombre des lecteurs se trouve être en légère progression, il ressort, au contraire, que le total des livres empruntés a subi une sensible diminution; il faut donc en conclure que les lecteurs, plus nombreux en 1951, ont préféré venir travailler dans la salle qui leur est spécialement réservée à la bibliothèque, et consulter, sur place, les usuels mis à leur disposition dans la salle de lecture, où ils peuvent également prendre connaissance des périodiques et de certains ouvrages, dont il n'est pas possible d'autoriser la sortie.

Il apparaît aussi que le nombre des lecteurs marocains inscrits, en légère augmentation, reste relativement faible par rapport à celui des lecteurs européens.

Mais il convient de remarquer que les chiffres considérés sont relatifs à la seule bibliothèque générale, et ne comprennent pas ceux de son annexe à Rabat, la bibliothèque Wattania (de bab Chella), spécialement réservée aux musulmans, qui peuvent y emprunter nombre d'ouvrages en arabe. En 1951, 1.357 lecteurs ont été inscrits dans cette annexe et y ont emprunté 8.284 ouvrages. C'est donc un total de 2.228 lecteurs marocains qui se sont inscrits, en 1951, à la bibliothèque générale et à son annexe de Rabat. Il faut également noter que les bibliothèques « Karaouyne », à Fès, « Yousoufia », à Marrakech, et de la Grande Mosquée à Meknès, réorganisées par les soins de la section orientale de la bibliothèque générale du Protectorat, comptent de nombreux lecteurs, qui y trouvent un choix remarquable de livres.

Le prêt hors de Rabat s'est à peu près maintenu dans les mêmes proportions qu'en 1950. Il a surtout consisté en ouvrages d'études, que certains lecteurs, candidats à différents examens, ne pourraient se procurer que difficilement, ou qui se trouvent empêchés de le faire en raison de leur prix, actuellement très élevé en librairie.

A Rabat même, les demandes de prêts sont très variées, car, à côté des différentes branches dans lesquelles se spécialisent les étudiants (droit, histoire, géographie, langues étrangères), les livres de délassement font également prime, et sont recherchés tant par les lecteurs français que marocains.

La bibliothèque générale du Protectorat a été appelée,

en 1951, à établir, sur la demande des chercheurs qu'elle aide dans leurs travaux, des bibliographies sur les principaux sujets suivants :

- conférence de Brazzaville,
- industrie britannique,
- corporations au Maroc,
- musicologie,
- l'alfa,
- histoire de la paysannerie française,
- statut international de Tanger,
- mouvement des idées sociales et religieuses au XIX^e siècle,
- œuvres de la Révolution française,
- économie coloniale,
- finances municipales et régionales,
- irrigations au Maroc,
- Eugénie de Guérin,
- Tanger : questions économiques,
- mines et questions minières au Maroc,
- les Aït Youssi,
- jardins d'enfants,
- la femme musulmane,
- géographie et économie de la Turquie,
- étude du milieu marocain de Rabat-Salé,
- palmier-nain,
- documentation iconographique sur le Maroc en 1912,
- magie et sorcellerie au Maroc,
- relations franco-libanaises,
- traités avec l'Indochine.

(1) Source : Bibliothèque générale et archives de Protectorat cf. à ce sujet ; « La lecture publique au Maroc » dans Bulletin économique et social du Maroc, vol. XII, n° 44, janvier 1950.

LA PRESSE PERIODIQUE AU MAROC (1)

I. — Périodiques d'information

- Agadir — Rue Jean-Bart, Agadir, mensuel.
- Atlas — Marrakech-Guéliz, hebdomadaire.
- Carrefour — Ed. P. Bory, 97, Bd de la Gare, Casablanca, hebdomadaire.
- Le Courrier du Maroc — Avenue Paul-Doumer, Fès, quotidien.
- La Dépêche Marocaine — 4, rue de la Casbah, Tanger, quotidien.

- Echanges — 31, rue Guillaume-Chastenot, Rabat, périodicité irrégulière.
- L'Echo du Maroc — Rue de la République, Rabat, quotidien.
- L'Eclairer marocain — 21, rue de Nîmes, Rabat, bi-mensuel.
- France-Amérique-Grande-Bretagne — 104, rue Blaise-Pascal, Casablanca, périodicité irrégulière.

(1) Source : Bibliothèque générale et archives de Protectorat. Cette liste a été établie d'après les périodiques reçus au titre du dépôt légal, à la date du 25 novembre 1951.

- Intermède — Société marocaine d'édition, 30, rue Chateaubriand, Casablanca, trimestriel.
- Le Journal du Maroc — rue Hammam-Chorfa, Rabat, quotidien.
- Maroc-demain — 248, Bd de la Gare, Casablanca, hebdomadaire.
- Maroc-Matin — place Lyautey, Rabat, hebdomadaire.
- Maroc-Monde — 1, rue Poincaré, Casablanca, hebdomadaire.
- Maroc-Oriental — 20, rue Colbert, Oujda, bi-mensuel.
- Maroc-Presse — 10, rue Dumont-d'Urville, Casablanca, quotidien.
- Maroc-Presse — Ed. Américaine — 10, rue Dumont d'Urville — Casablanca — Quotidien.
- Maroc-Soir — Place Lyautey, Rabat, hebdomadaire.
- Le Petit Casablançais — 248, Bd de la Gare, Casablanca, quotidien.
- Le Petit Marocain - Le Progrès Marocain — rue Georges-Mercié, Casablanca, quotidien.
- La Quinzaine de Casablanca — 24, Bd de la Gare, Casablanca, bi-mensuel.
- Le Réveil du Moghreb — 42, rue des Banques, Marrakech-Médina, mensuel.
- Le Sud Marocain — rue du Docteur-Mauchamp, Marrakech-Médina, mensuel.
- Les Tablettes Marocaines — 20, rue Colbert, Oujda, mensuel.
- La Vigie Marocaine — Bd de la Gare, Casablanca, quotidien.

II. — Périodiques politiques

- Action Syndicale — 91, rue Lassalle, Casablanca, bi-mensuel.
- Al Istiqlal — rue Emile-Duployé, Rabat, hebdomadaire.
- Jeune Maghreb — 35, Bd Moulay-Youssef, Rabat, hebdomadaire.
- Le Maroc Socialiste — 55, Bd de Paris, Casablanca, périodicité irrégulière.

III. — Bulletins de groupements corporatifs

- Les Ailes Marocaines — 34, rue Blaise-Pascal, Casablanca, mensuel.
- Annuaire des Colons de la Région de Casablanca-Mazagan, Chambre d'Agriculture, Casablanca.
- Annuaire du Corps du Contrôle Civil — Chef du Contrôle Civil, Rabat.
- Annuaire Maroc — Ingénieurs Arts et Métiers, Entreprises Truchetet, Tansini et Dodin, 52, Bd de la Résistance-française, Casablanca.
- Bulletin Cynégétique du Maroc — 8, rue Delpit, Rabat, trimestriel.
- Bulletin d'Information de la Chambre française d'Agriculture de Marrakech, trimestriel.
- Bulletin de la Chambre syndicale des propriétaires immobiliers de Casablanca et sa région.
- Bulletin de l'Amicale des Anciens Goums marocains — 7, Bd de la Gare, Casablanca, périodicité irrégulière.
- Bulletin de l'Enseignement public — Direction de l'Instruction Publique, Rabat, trimestriel.
- Bulletin de l'Office des P.T.T. — Direction des P. T. T., Rabat, annuel.
- Bulletin de la Chambre d'Agriculture de Casablanca — mensuel.
- Bulletin de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Casablanca — bimestriel.
- Bulletin de la Chambre française de Commerce et d'Industrie de Taza — Périodicité irrégulière.
- Bulletin de la Société d'Horticulture et d'Acclimatation
- Pavillon de la Société d'horticulture — Parc Lyautey — Casablanca — trimestriel.
- Bulletin de la Société des Agriculteurs du Maroc — Chambre d'Agriculture — Rabat — Périodicité irrégulière.
- Bulletin de liaison — Bureau de recherches et participations minières — Rabat — trimestriel.
- Bulletin des Ingénieurs du Maroc — 50, rue de l'Aviation-Française — Casablanca — bimestriel.
- Bulletin du Syndicat National des Instituteurs et Institutrices publics de France et colonies — 91, rue Lasalle — Casablanca — trimestriel.
- Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rabat.
- Bulletin mensuel, Maroc, Ingénieurs Arts et Métiers — Entreprise Truchetet, Tansini et Douin — 52, bd de la Résistance-française — Casablanca.
- Bulletin Paroissial — Eglise réformée évangélique — rue des Cavaliers de Courcy — Casablanca — mensuel.
- Le Chasseur de Nouvelles — rue Charles-Péguy — Rabat — mensuel.
- Les Cloches de Khouribga — Paroisse Ste-Barbe — Khouribga — mensuel.
- Coiffure, 5, rue Lieutenant-Merle — Casablanca — mensuel.
- Le Combattant — 2, place de France — Casablanca — hebdomadaire.
- Le Donneur de Sang du Maroc, 132, rue de l'Esterel — Casablanca — hebdomadaire.
- L'Echo des Courses du Maroc — 63, bd de la Gare — Casablanca — hebdomadaire.
- Echos de Bourgogne — Boîte Postale 427 — Casablanca — hebdomadaire.
- Le Fonctionnaire marocain — Fédération marocaine des Syndicats de fonctionnaires — B. P. 338 — Casablanca — mensuel.
- Maroc Maritime — 92, bd de Paris — Casablanca — bi-mensuel.
- Le Monde du Travail — Palais de Justice — Casablanca mensuel.
- Moto Sport Maroc — 10, rue Dumont-d'Urville — Casablanca — mensuel.
- Noar — Angle rue Malherbe et Courteline — Casablanca — bimensuel.
- La Patrie — 27, bd Denis-Papin, Casablanca, mensuel.
- P.T.T. Maroc — Office des P.T.T. — Casablanca — mensuel.
- Revue de l'Automobile Club Marocain — Place administrative — Casablanca — trimestriel.
- Le Roman Inédit — Km. 100, route de Meknès — Salé — mensuel.
- Le Spiritisme Christique — rue de la Creuse — place de Verdun — Casablanca — bimestriel.
- Tremplin — Délégation du Service de la Jeunesse et des Sports — Rabat — Périodicité irrégulière.
- La Tribune des Vieux Marocains — 29, rue Chevandier-de-Valdrôme — Casablanca — mensuel.
- La Voix — Eglise du Maarif — Casablanca — mensuel.
- La Voix des Communautés — 1, rue Charles-Péguy — Rabat — mensuel.

IV. — Périodiques économiques

- Anuaire Commercial marocain — 26, rue de l'Aviation Française — Casablanca.
- Annuaire de Statistique générale du Maroc — Service du Commerce et de l'Industrie — Rabat.

- Annuaire Economique de l'Afrique Noire Française — Chérifienne d'éditions et de publicité — 49, rue de l'Horloge — Casablanca.
 - Annuaire Economique du Maroc — Chérifienne d'éditions et de publicité, 49, rue de l'Horloge, Casablanca.
 - Annuaire marocain des Sociétés — Agence Havas — Casablanca.
 - Annuaire marocain économique, commercial, industriel agricole, financier — Société des grands régionaux du Maroc — Casablanca.
 - Argus Automobile de l'Empire Chérifien — 26, avenue Poeymirau — Casablanca — bimensuel.
 - Assemblées Générales — Banque d'Etat du Maroc — Rabat annuel.
 - Bulletin Africain des Matières Grasses et produits chimiques — 26, rue Caporal-Beaux — Casablanca — mensuel.
 - Bulletin Comparatif trimestriel — Statistiques du Commerce extérieur — Secrétariat Général — Rabat.
 - Bulletin de l'Office de Cotation des Valeurs Mobilières marocaines — Banque d'Etat du Maroc — Casablanca — quotidien.
 - Bulletin de Statistique et de Documentation financières — Direction des Finances — Rabat — trimestriel.
 - Bulletin Economique et Social du Maroc — Société d'Etudes économiques, sociales et statistiques — Rabat — trimestriel.
 - Bulletin Mensuel d'Information de l'O.C.E. — Office Chérifien de contrôle et d'exportation — 72, rue Georges-Mercié — Casablanca.
 - Bulletin trimestriel du Syndicat d'Initiative et de Tourisme de Casablanca et sa région — Bourse de commerce — boulevard de la Gare — Casablanca.
 - La Conjoncture Economique marocaine — Service central des statistiques — Rabat — mensuel.
 - Construire — Bourse de Commerce — Casablanca — bimensuel.
 - La Documentation Marocaine — 129, rue de l'Aviation-Française — Casablanca — hebdomadaire.
 - L'Economie Marocaine — 276, bd de la Liberté — Casablanca — Périodicité irrégulière.
 - L'Entreprise au Maroc — 40, rue Amiral-Courbet — Casablanca — hebdomadaire.
 - Fidonec — Maroc — 59, rue Clémenceau — Casablanca mensuel.
 - Fruits et Primeurs de l'Afrique du Nord — 10, rue Colbert — Casablanca — mensuel.
 - Hôtellerie et Tourisme — 13, rue Roget — Casablanca — mensuel.
 - L'Information marocaine — Fédération des Chambres d'Agriculture — Rabat — hebdomadaire.
 - Le Marché marocain — 14, avenue Poeymirau — Casablanca — hebdomadaire.
 - Le Maroc primeuriste — 54, avenue, rue Georges-Mercié — Casablanca — hebdomadaire.
 - Note de Documentation de la Division du Commerce et de la Marine Marchande — Direction de l'Agriculture, du Commerce et des forêts, — Rabat — bi-mensuel.
 - Notre Maroc — Ed. Paul Bory — bd de la Gare — Casablanca — Périodicité irrégulière.
 - Réalités Marocaines — 47, rue de Provins — Casablanca semestriel.
 - Revue de la Conserve marocaine — 97, bd de la Gare — Casablanca, — bimestriel.
 - La Revue Fiduciaire marocaine — 81, rue Colbert — Casablanca — bi-mensuel.
 - Statistiques du Mouvement Commercial et Maritime du Maroc — Division du Commerce et de l'Industrie — Rabat — annuel.
 - Stocks et Marchés au Maroc — 14, avenue Poeymirau — Casablanca — quotidien.
 - Supplément du Bulletin de la Chambre d'Agriculture de Casablanca — Casablanca — bi-mensuel.
 - Télé-Havas — Agence Havas Maroc — 129, rue de l'Aviation-Française — Casablanca — annuel.
 - La Terre Marocaine — rue Georges-Mercié — Casablanca — mensuel.
 - Transports-Maroc — Pavillon 12 — Cité de l'Habitat — Route de Mazagan — Casablanca — hebdomadaire.
- V. — Périodiques scientifiques**
- Annales du service de Physique du Globe et Météorologie de l'Institut Scientifique Chérifien — 2, rue de Foucauld — Casablanca.
 - Archives de l'Institut Pasteur du Maroc — Institut Pasteur — Casablanca.
 - Bulletin de l'Institut d'Hygiène du Maroc — Rabat — annuel.
 - Bulletin de la Société de Préhistoire du Maroc — Rabat trimestriel.
 - Bulletin de la Société des Sciences Naturelles du Maroc — Institut Scientifique Chérifien — Rabat — annuel.
 - Collection des Centres d'Etudes Juridiques — Institut des Hautes Etudes Marocaines — Rabat — Périodicité irrégulière.
 - Collection des Textes arabes publiés par l'Institut des Hautes Etudes Marocaines — Rabat — Périodicité irrégulière.
 - Collection Hespéris — Institut des Hautes Etudes Marocaines — Rabat — Périodicité irrégulière.
 - Comité Océanographique et d'Etudes des Côtes du Maroc — Bulletin Marine au Maroc — Casablanca — Périodicité irrégulière.
 - Comptes Rendus des Séances mensuelles de la Société des Sciences Naturelles du Maroc — Institut Scientifique Chérifien — Rabat — mensuel.
 - Gazette des Tribunaux du Maroc — 10, rue du Docteur-Mauchamp — Casablanca — bi-mensuel.
 - Hespéris — Institut des Hautes Etudes Marocaines — Rabat — semestriel.
 - Informations bibliographiques marocaines — Bibliothèque générale et Archives du Protectorat — Rabat — bi-mensuel.
 - Maroc Médical — 1, rue Baudin — Casablanca — mensuel.
 - Mémoires de la Société des Sciences Naturelles du Maroc — Institut Scientifique Chérifien — Rabat — annuel.
 - Notes et Documents de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines — Rabat — Périodicité irrégulière.
 - Notes du Service Géologique — Rabat — Périodicité irrégulière.
 - Ouvrages édités au Maroc — Bibliothèque Générale et Archives du Protectorat — Rabat — annuel.
 - Publications de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines — Périodicité irrégulière.
 - Publications du Service des Antiquités du Maroc — Rabat — Périodicité irrégulière.
 - Rapport sur le fonctionnement de l'Institut Pasteur du Maroc — Casablanca — annuel.
 - Revue marocaine de Droit — 70, rue Colbert — Casablanca — mensuel.
 - Les Sources Inédites de l'Histoire du Maroc — Bibliothèque Générale et Archives du Protectorat — Rabat — Périodicité irrégulière.
 - Statistiques Médicales annuelles — Direction de la Santé publique et de la famille — Rabat.

- Statistiques pluviométriques — Service de Physique du Globe et de Météorologie — rue de Foucauld — Casablanca — trimensuel.
- Travaux de la Section de Pédologie de la Société des Sciences Naturelles du Maroc — Institut Scientifique Chérifien — Rabat — Périodicité irrégulière.
- Variétés Scientifiques recueillies par la Société des Sciences Naturelles du Maroc — Rabat — Périodicité irrégulière.

VI. — Publications officielles

- Annuaire officiel des abonnés au téléphone — P.T.T. — Rabat.
- Budget de l'Empire Chérifien — Direction des finances — Rabat — annuel.
- Bulletin administratif de la Direction de l'Instruction publique — Rabat — bi-mensuel.
- Bulletin municipal officiel de la ville de Casablanca et supplément — Services Municipaux — Casablanca — mensuel.
- Bulletin officiel — Imprimerie Officielle (Ed. Française, et éd. arabe) — Rabat — hebdomadaire.

- Bulletin Officiel de la zone de Tanger et suppléments (Ed. française, espagnole et arabe) — Tanger — bimensuel.
- Conseil du Gouvernement — Section française et section marocaine — Résidence générale — Rabat — semestriel.
- Procès-verbal de réunion du Conseil de la Commission de Contrôle et de surveillance des Sociétés indigènes de Prévoyance — Direction des Affaires chérifiennes — Rabat — trimestriel.
- Recueil des Arrêts de la Cour d'Appel de Rabat — Rabat — trimestriel.

VII. — Publications en langue arabe

- Al Alam — B.P. 9. — Rabat — quotidien.
- El Atir — Chérifienne d'éditions et de publicité — 49, rue de l'Horloge — Casablanca — bimensuel.
- El Azima — Derb Martinet — Casablanca — hebdomadaire.
- Er Raï el Amm — 2, Bd de Suez, Derb bel Alia — Casablanca — hebdomadaire.
- Rissalat al-Maghrib — rue de Poitiers — Rabat — hebdomadaire.
- Es Saada — rue Delcassé — Rabat — quotidien.

UNE OPINION SUR L'AVENIR DE L'ECONOMIE MAROCAINE (1)

I. — Economique et social

Il faut souligner, dans le budget, la place importante, soit dans le budget ordinaire, soit dans le budget d'équipement, faite au social dans ce pays. En 1950, 34 % des dépenses sur ressources ordinaires étaient consacrées à l'ins. truction et à la santé publiques ; en 1951 approximativement 39 % (2).

Mais il semble qu'une information insuffisante, ou les besoins d'une certaine propagande, incitent quelques esprits à méconnaître le lien étroit qui existe entre l'économie et le social.

La construction d'hôpitaux, d'écoles, impose, outre les frais de leur construction et de leur équipement, un effort budgétaire de fonctionnement et d'entretien soutenu (professeurs, instituteurs, docteurs, infirmiers, personnel administratif, entretien des bâtiments, matériel, etc...), qui ne peut être maintenu que dans la mesure où les ressources budgétaires normales suivent le développement de la prospérité économique, représentant la contribution de l'économie de ce pays au social, par les impôts qu'elle fournit au budget général.

Il serait inconcevable de construire de nombreux hôpitaux, par exemple, qui ne pourraient fonctionner, faute de crédits ; le cas s'est déjà produit ailleurs.

Un lit d'hôpital coûte au budget marocain 2.000.000 de francs à sa construction. Pour son fonctionnement, il faut compter, par an, 36.000 fr. de nourriture, 40.000 fr. de médicaments, soit près de 100.000 fr. pour ces seuls frais ; médecins, infirmiers, services généraux, éclairage, etc... viennent ajouter à cette somme, le total de leurs salaires et de leurs coûts.

Un élève participe au budget pour près de 36.000 fr. par an. Il ne suffit pas de construire une école, un hôpital, encore faut-il en assurer le fonctionnement.

Prétendre séparer le social et l'économique serait une faute lourde qui conduirait, inévitablement, à la ruine de l'ensemble des réalisations sociales, si elles n'étaient pas assurées de leur subsistance dans l'avenir.

Il importe donc que la sagesse du Gouvernement sache équilibrer le social et l'économique pour que, dans ce pays, encore jeune, l'essor social ne soit pas démesuré et ne risque pas d'étouffer l'essor économique qui doit normalement le précéder.

Nous souhaitons que le standing des Marocains s'élève de plus en plus ; mais il n'est pas possible d'en imaginer le développement autrement que par un accroissement continu de la production économique. La création, par exemple, de l'ensemble hydro-électrique de Bin-el-Ouidane-Afourer (3) permettra d'irriguer 100.000 ha., améliorant ainsi le sort des fellahs des Beni-Moussa.

L'électricité fournie par ces barrages permettra, de son côté, de faire tourner de nouvelles usines qui utiliseront de nouveaux travailleurs.

Toute cette activité créatrice engendrera d'importantes richesses dont une partie sera consacrée à l'amélioration, proprement sociale, du sort des habitants de ce pays.

Voilà la véritable façon de faire une politique sociale.

Et c'est ainsi que, la primauté de l'économique étant définie, il importe aujourd'hui d'examiner l'avenir de l'économie marocaine qui nous conduira à conclure au maintien de la politique qui a mené ce pays où il est, ou à son rejet pour d'autres formules que nous serions appelés à préconiser dans le même but.

Quel est donc l'avenir de l'économie marocaine ?

II. — L'avenir de l'économie marocaine

1) L'économie marocaine et la communauté arabo-islamique.

On est obligé de constater, tout d'abord, qu'il est difficile de concevoir une économie possible, basée sur la seule *communauté arabo-islamique*.

(1) N.D.L.R. — Il nous a paru intéressant de reproduire sous ce titre, pour nos lecteurs, comme une suite à l'étude parue dans le vol. XIV, n° 49, 1^{er} trimestre 1951 du Bulletin économique et social (« Problèmes d'organisation économique de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Noire »), cette intervention de M. Jean Imberti, Président de la Confédération générale du Patronat au Maroc, délégué du 2^e Collège, à la session française du Conseil du Gouvernement du 13 décembre 1951.

Nous remercions M. Imberti d'avoir bien voulu revoir et mettre au point son intervention pour notre Bulletin.

(2) N.D.L.R. — Sur l'effort fait pour l'instruction publique au Maroc, cf. Bulletin économique et social du Maroc, vol. XV, n° 52, 4^{me} trimestre 1951.

(3) N.D.L.R. — cf. à ce sujet : « L'équipement de l'Oued el-Abid », dans Bulletin économique et social vol. XIV, n° 50, 2^{me} trimestre 1951.

Que la Ligue Arabe ait tenté, dans une politique commune, les Etats de l'Islam, cela n'est pas toujours facile ; on en connaît des exemples récents ; mais cette politique, pour être viable, devrait être fondée sur des réalités économiques sévères que les intellectuels du Caire feignent d'ignorer.

L'Histoire nous apprend que quand l'Islam eut brisé le miroir qu'était la Méditerranée pour l'Antiquité, l'Afrique du Nord, séparée de l'Europe, ne retrouva jamais la prospérité qu'elle avait antérieurement connue, sauf, peut-être, quand elle commerçait avec l'Espagne. Elle ne recouvra cette prospérité qu'au cours du 19^{me} siècle à la suite d'événements connus.

Il ne semble pas qu'en dehors du pétrole, et, peut-être, du jute et du coton, les Etats du Moyen-Orient puissent offrir au Maroc et à l'Afrique du Nord, une gamme de produits assez diversifiée pour créer une économie vivante et prospère, commune à ces Etats, couvrant, sur un même parallèle, l'Afrique et l'Asie.

2) Les « données » de l'économie marocaine.

Si donc cette économie, axée sur l'Islam seul, ne doit pas être envisagée et reconnue comme viable, quel est l'avenir réservé au Maroc dans le cadre de l'économie dans laquelle le placent sa position géographique, son histoire et son actuel développement.

Tout d'abord il s'agit d'un pays de huit millions d'habitants seulement, assurant difficilement son existence par une récolte de céréales toujours aléatoire, ne possédant aucune industrie lourde, vulnérable dans ses industries de transformation, qui, par suite de l'absence de marché intérieur pour certains de ses produits, est presque uniquement tournée vers l'exportation, ce qui oblige à reviser, annuellement, sa politique de production en fonction des fluctuations de ces marchés qui ont une nette tendance à resserrer leurs importations pour éviter des sorties de devises.

Ayant une balance commerciale déficitaire de 58 milliards pour les dix premiers mois de cette année, avec des exportations représentant 54 % des importations, on ne peut dire que le Maroc possède une économie solide et qu'il peut poursuivre sa progression dans le monde moderne, sans être assuré de la défense monétaire de la France, et sans l'aide financière du budget français.

En ce qui concerne sa production, il n'est pas possible de concevoir que le Maroc puisse renoncer aux contingents que la France lui a libéralement accordés pour la plupart de ses productions qui ne sauraient trouver leur placement à l'étranger, en dehors de ce régime de faveur qui gêne parfois la production française elle-même.

3) L'ensemble économique Algérie-Tunisie-Maroc.

Est-il possible, dans ces conditions, d'entrevoir l'avenir d'une économie marocaine poursuivant son développement sans le double impératif de l'aide financière et économique de la France ?

Nous ne le pensons pas.

Impérativement uni à la France et, dans ses relations commerciales, au bloc économique de l'Europe Occidentale le Maroc forme, avec l'Algérie et la Tunisie, un ensemble solidaire et indissociable, sans lien économique avec l'ensemble des pays du Moyen-Orient. Tous trois, rattachés à la même monnaie, aux mêmes courants commerciaux, ont les mêmes problèmes, les mêmes appréhensions et le même avenir ; et cette communauté de l'Afrique du Nord s'affirmera dans les années qui vont suivre.

Or, dans sa situation actuelle, cet ensemble présente de graves lacunes dans la production des produits de base. Si l'on prend la production d'énergie électrique, on constate que le Maroc, pourtant mieux équipé que ses voisins, produit 75 kwh. par tête d'habitant et passera à 150 lorsque l'ensemble de Bin-el-Ouidane sera terminé ; l'Algérie : 72 ; la Tunisie : 48 ; la France : 1.000 ; et les Etats-Unis plus de 2.000.

C'est pourquoi depuis quelques années, sous la remarquable impulsion de Eirik Labonne, des financiers, des économistes et des industriels se sont penchés sur le sort de l'ensemble africain français. Dans cet immense continent, ils ont déjà marqué les zones industrielles susceptibles de bouleverser l'économie primitive de pays souvent désertiques par l'exploitation systématique de leurs richesses.

4) Le Maroc et la mise en valeur de l'Afrique Noire.

Dans la mise en valeur de ces immenses espaces (Sahara (4), A.O.F., A.E.F.) il s'agit de refaire, à l'échelle de ce continent, ce que la France, en 40 ans, a fait au Maroc.

Il faut établir l'infrastructure nécessaire à l'implantation industrielle, et, comme le déclare très justement M. Labonne, d'abord, et tout de suite, produire du charbon, de l'énergie électrique et du pétrole. Le programme consiste donc à augmenter les ressources en énergie électrique (pour la fourniture d'un courant qui, pour les industries de base, ne devrait pas dépasser 2 fr. le kwh), à mettre en valeur les zones charbonnières sahariennes, à prospecter ces immenses espaces, à réaliser l'installation d'une industrie sidérurgique, à construire un transsaharien qui viendra se raccorder avec les chemins de fer marocains, à établir les routes nécessaires à la circulation des biens et des personnes entre l'Afrique Noire et l'Afrique du Nord ; en un mot, à susciter un rythme de respiration entre ces deux ensembles de territoires qui, jusqu'ici, n'avaient de rapport, que par les liaisons maritimes ou aériennes.

Voilà la grande tâche à laquelle le Maroc doit participer, et dans laquelle il doit trouver la prospérité. Favorisé par sa position, à la fois atlantique et méditerranéenne, le Maroc doit bénéficier au maximum de cet essor.

Seul, il offre, en effet, trois voies d'évacuation aux futures richesses sahariennes : Agadir, Casablanca et le port algérien de Nemours.

Il présente, sûrement, la base financière la plus solide pour le rassemblement des capitaux qui devraient s'investir dans cet immense creuset.

Cette œuvre, que nous avons commencée ensemble, Français et Marocains, ne peut certainement pas être interrompue maintenant. Dans cette immense tâche tout le monde devra être associé, et tout le monde aussi aura le devoir d'y participer sans arrière pensée.

Ainsi, le Maroc répondra-t-il à sa vocation profonde de plus occidental des pays de l'Orient. Charnière de deux mondes, il trouvera vite la place importante que lui assigne sa situation, ses richesses et les très solides qualités de ses habitants.

Telles sont les grandes lignes du programme précis et exaltant que nous annonçons tout à l'heure.

A l'heure précise où le Parlement français, vient de voter le projet de ratification du « Pool Charbon-Acier », préfiguration de la fusion des états européens, la France a accepté de limiter sa souveraineté, donnant ainsi l'exemple de ce que serait l'inter-indépendance des nations dans un avenir immédiat.

Elle a, de même, ainsi marqué que les problèmes économiques prennent, d'une façon décisive, le pas sur la politique traditionnelle, obligeant celle-ci à se plier à la réalité.

C'est, croyons-nous, la règle qui doit servir de base à l'évolution des rapports franco-marocains, qu'on présente, trop complaisamment, comme un problème insoluble. Il n'y a d'insoluble que les problèmes mal posés.

Réglons donc au plus vite les difficultés qui paraissent diviser ce pays par la cristallisation de positions également périmées, car la réalité n'attend pas.

(4) N.D.L.R. — cf. à ce sujet : « A. Raymond - L'économie des déserts - La part du Maroc », dans Bulletin économique et social du Maroc, vol. XIV, n° 51, 3^{me} trimestre 1951.

EURAFRIQUE (1)

En politique internationale, la peur et l'espoir sont des éléments vivaces avec lesquels l'homme d'Etat responsable doit compter. La peur de tel ou tel événement le fait surgir, et l'espoir en une collaboration créatrice des peuples prépare la voie qui mène à la paix. La nouvelle année a donc bien commencé. La ratification par l'Allemagne du Plan Schuman nous donne la certitude qu'une grande œuvre constructive s'accomplit. On peut le considérer comme une machine qui capte les plus puissantes énergies de l'économie continentale, les accroît et les met au service de la production.

L'Europe est encore aussi riche que d'autres parties du monde en forces dynamiques. Mais, de même que l'énergie de la houille blanche n'est utilisable que si on la capte et la dirige, de même pour les énergies de l'Europe. La machine, qui faisait défaut jusqu'à présent, repose sur ces bases, et les mécaniciens auront bientôt à montrer qu'ils savent l'utiliser.

En possession de ce mécanisme, les peuples de l'Europe occidentale peuvent acquérir une nouvelle confiance. A vrai dire, ils restent encore loin derrière les Etats-Unis en ce qui concerne la productivité. Mais rien ne justifie cette idée superstitieuse et défaitiste que l'Europe, ou, malheureusement, tout d'abord l'Europe occidentale, ne saurait faire aussi bien que les émigrants de l'Ancien Monde qui se sont rendus en Amérique. Il y a longtemps que le « miracle » américain n'en est plus un, car il est possible de le répéter, peut-être même de le surpasser, si l'on crée les mêmes conditions préalables. Ces conditions sont un marché plus compact que celui dont disposent les Etats nationaux européens.

L'Europe est encore sous l'emprise d'un complexe de dépression. Sur la carte, notre Europe tronquée a l'air d'une petite pointe avancée de la gigantesque Asie. Entre nous et l'Asie, il y a la Russie, avec ses 200 millions d'habitants ; ensuite, vient la Chine, avec ses 470 millions, et cette énorme masse humaine pourrait encore être augmentée de centaines de millions. Notre situation est-elle alors désespérée ?

Notre monde se présente tout autrement lorsque nous regardons, non pas dans la mauvaise direction, mais dans la bonne ; non pas horizontalement vers l'Est, mais verticalement vers le Sud. D'ailleurs, pourquoi aurions-nous à porter nos regards vers l'Est ? Nous voulons la paix avec tous les peuples de la planète, et n'avons ni le droit, ni la possibilité, d'intervenir dans ce monde oriental. Même si la force productive de l'Europe est réduite, faute d'un commerce Ouest-Est, notre sort ne dépend pas seulement de ce commerce.

C'est pourquoi notre avenir n'est pas à l'Est, mais sur le continent européen et en Afrique. Ce n'est pas la conception « Eurasie », mais la conception « Eurafrique » qui est une promesse de travail et de paix.

L'hinterland africain de l'Europe n'est pas un territoire contesté, ce qui est à l'actif de cette conception. La plus grande partie de ce continent est sous la souveraineté d'Etats continentaux européens et, avant tout, de la France. Et si cette souveraineté est également appelée à prendre le caractère de communauté supra-nationale, l'Europe possèdera là une formidable zone de création, non menacée politiquement. Si on ajoute à l'Europe tronquée du Plan Schuman, les pays qui, tout en n'en faisant pas partie, ne le combattent pas (la Scandinavie, etc...), nous nous voyons placés dans de tout autres dimensions. En tant qu'Eurafrique, l'Europe tronquée possède une population d'environ 240 millions d'habitants, et, en outre, de formidables réserves de matières premières et d'énormes possibilités de mise en valeur. Cela représente un marché de production et de consommation qui est supérieur au marché américain, russe ou britannique.

Maintenir l'Union Française

Déjà, lorsque le Ministre des Affaires Etrangères français annonça le projet français, il proclama que l'Afrique, en tant qu'objet du Plan, était une des conséquences essentielles de

la communauté économique européenne. Ce n'était là ni attrape, ni phraséologie, mais tout simplement une nécessité. On peut l'exprimer en disant que la France n'est pas à même, sans l'aide de l'Allemagne et de l'Europe continentale, de mettre en valeur les ressources de son empire, de le pourvoir d'un équipement moderne, de faire évoluer sa population. Mais l'Allemagne, et tous les pays du continent, ne peuvent accéder à ce monde, immensément riche, de l'avenir qu'en passant par Paris. Il y a donc un intérêt éminemment européen à maintenir la souveraineté française sur tous les territoires que l'on désigne aujourd'hui sous l'appellation d'Afrique française (l'Afrique belge et l'Afrique portugaise ne sont pas encore menacées), et de ne donner aucun appui aux efforts tendant à disloquer l'Union Française. Si, après l'Allemagne et l'Italie, la France venait aussi à perdre ses possessions coloniales, il ne resterait plus, pour l'Europe, qu'à devenir, elle-même, le satellite d'empires plus puissants.

En Afrique, une menace pèse sur l'Europe, en ce sens que l'Afrique française attire vivement l'attention des Américains comme zone d'investissement. En outre, pour la vieille conception de Cecil Rhodes (d'une Afrique purement britannique), elle fait, sur la carte, une tache gênante. La tendance actuelle, qui consiste à disloquer tous les territoires coloniaux pour en faire des Etats pseudo-indépendants, joue finalement en faveur du plus fort, c'est-à-dire des Anglo-Saxons.

En comparaison de cette menace, un danger russo-bolchevik est, encore aujourd'hui, à l'arrière-plan. En revanche, des journaux français, qui n'ont jamais été suspects d'avoir des tendances bolcheviques, ont déjà écrit, assez souvent, que l'Angleterre était l'adversaire de la France en Afrique du Nord. Enfin, Paris n'a pas oublié que la France a été contrainte, en 1945, sur une injonction de Churchill, d'évacuer la Syrie et le Liban. Aussi, n'est-on pas étonné de voir qu'aujourd'hui la Ligue arabe, encore qu'elle cause bien des ennuis aussi à l'Angleterre, agit, en fin de compte (consciencièrement ou non), dans l'intérêt de l'Angleterre par ses attaques contre la Tunisie, l'Algérie et le Maroc.

Précisément, le Plan Schuman montre bien à quel point les aspirations à l'indépendance d'Etats, qui n'ont aucune maturité ni politique, ni économique, vont à l'encontre de la situation mondiale d'aujourd'hui. Que devons-nous penser d'un Etat arabe indépendant, au moment où même des puissances européennes, comme la France, l'Allemagne et l'Italie, transfèrent des éléments de leur souveraineté à une nouvelle autorité commune, parce qu'elles craignent d'être entraînées inévitablement, dans l'orbite d'un « imperium » ? si elles ne constituent pas, elles-mêmes, un « imperium » ? Si la France ne peut pas mettre en sécurité ses territoires d'Outre-Mer, en les intégrant à un « imperium » du continent européen, ils tomberont inmanquablement sous l'emprise de l'économie impériale des Britanniques, des Américains, des Chinois (Indochine). (Par des raisons géographiques, la Russie, cinquième puissance impériale, est, pour l'instant, hors de cause).

Ainsi, pourrait-on ramener les antagonismes franco-britanniques à cette formule : ces deux pays mènent une lutte diplomatique, afin de garantir la sécurité des territoires africains, ou bien pour la communauté européenne, ou bien pour le Commonwealth britannique. Une fois que ce point serait tranché, il le serait de façon irrévocable pour longtemps, autant qu'on en puisse juger. Les Etats pseudo-indépendants tomberont, alors, dans le champ magnétique de la livre sterling, ou bien, ils resteront dans la zone du franc (qui pourrait être remplacé, plus tard, par une unité monétaire européenne).

(1) N.D.L.R. — Extrait de l'article « Eurafrique, question de vie ou de mort pour l'Europe », publié dans le numéro du 2 février 1952 du périodique suisse : « St. Galler Tagblatt », et reproduit dans « Articles et documents - La documentation française », n° 2.359 du 8 mars 1952.

Mais il se peut aussi que l'Amérique gagne la course, et saisisse les matières premières africaines pour ses gros investissements. Les grandes difficultés de la France, la dépendance où se trouve l'Angleterre par rapport au dollar, les antagonismes entre le Royaume-Uni et les Etats africains indépendants, comme l'Egypte et l'Abyssinie, sont des symptômes de cette loi universelle, sous le coup de laquelle nous vivons, à savoir : des Etats nationaux ne sont pas à même d'assurer, seuls, le développement des territoires arriérés. C'est pourquoi se prépare, en Afrique, une répartition d'intérêts qui triomphera des convoitises des plus puissants. Les territoires coloniaux des Etats continentaux, et ceux de l'Angleterre, se détachent les uns des autres, pour collaborer sur un plan supérieur. Comme les colonies n'ont pas été réparties méthodiquement, mais ont été annexées dans une rude compétition, il est resté des dépendances réciproques qui imposent une collaboration de l'Eurafricain avec le Commonwealth britannique. Par exemple, c'est seulement avec l'assentiment des Britanniques que le Portugal peut construire des voies de communication entre l'Angola et le Mozambique, tandis que, de son côté, l'Angleterre est tributaire, en Rhodésie et en Afrique du Sud, des ports portugais.

Un problème, qui préoccupe tous les Etats, est la pénurie de main-d'œuvre.

Les migrations des noirs brisent les anciens liens des tribus, et menacent l'Africain des conséquences incalculables de la désagrégation de ses assises culturelles et hiérarchiques.

C'est précisément pourquoi l'Italie est un élément indispensable de l'avenir eurafricain. Par son offre de deux millions d'émigrants, qui pourraient changer les déserts africains en vergers, elle est en avance sur tous les Etats d'Europe.

La question démographique sera résolue en Afrique avant longtemps, lorsque l'hygiène européenne mettra la fécondité des peuples africains à même de produire son plein effet. Aujourd'hui, l'Afrique a besoin d'une main-d'œuvre qualifiée, de capitaux et d'énormes importations industrielles pour construire des routes, des voies ferrées, des villes, des ports, des usines hydrauliques, pour tirer du sous-sol les matières premières africaines. C'est pourquoi elle a besoin de l'industrie du pool charbon-acier, des capitaux américains, de la technique et des banques suisses ; elle a besoin de la Suède de la Hollande et de la Belgique ; elle compte sur les talents colonisateurs de l'Europe pour réaliser un plan décennal surafricain.

Sans l'Afrique, l'Europe ne peut plus surmonter sa crise. Sans l'Europe, l'Afrique resterait un désert. L'Afrique peut unir ce qui, en Europe, est séparé. Et l'Europe, redevenue puissance mondiale, est un garant de la paix. Quand tous les peuples auront du travail et des tâches à accomplir, la peur disparaîtra. Il n'y a, au fond, que deux dangers de guerre : la faiblesse, qui provoque l'agression, et la force, qui n'a pas les possibilités de s'employer. Dans un monde qui se réorganise, il y a terriblement à faire. Dans ce cas, les deux occasions de faire la guerre cessent d'exister.

LE DEVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE CEREALES EN FRANCE (1)

Le développement des installations de stockage de céréales matérialise l'effort entrepris en France dans le domaine de l'organisation du marché des céréales.

Les premières réalisations datent de 1930, époque à laquelle ont été adoptées les premières mesures destinées à soutenir le marché du blé. L'Etat a accordé son aide financière à la construction de silos, permettant ainsi aux coopératives de s'équiper.

En 1920, les douze coopératives de céréales existantes n'avaient qu'une capacité de 5.000 quintaux. De 1930 à 1936, 210 silos furent construits avec l'aide de l'Etat, atteignant une capacité globale de 3.690.000 quintaux.

La nécessité de construire des silos devient encore plus pressante à partir de 1936, car la loi du 15 août 1936, instituant l'office du blé, imposait la livraison obligatoire des blés à un organisme stockeur, coopérative ou négociant. Afin de coordonner les initiatives des coopératives, le conseil d'administration de l'office du blé demanda aux comités départementaux des céréales, aux directeurs des services agricoles et aux ingénieurs en chef du génie rural, des propositions qui servirent à l'élaboration d'un plan national d'équipement, mentionnant, pour chaque département, la capacité totale à construire et les lieux d'implantation des nouvelles constructions.

Ce plan a été appliqué de 1937 à 1947, et près de 10 millions de quintaux de capacité de logement furent construits.

Les coopératives bénéficièrent, dès ce moment, d'une aide financière de l'Etat se traduisant par :

- une subvention du ministère de l'Agriculture, variant de 15 à 25 % ;
- un prêt de la caisse nationale de crédit agricole ;
- une prime d'amortissement, versée par l'office des céréales.

De 1939 à 1947, les constructions nouvelles furent d'abord arrêtées, puis très ralenties, faute de matériaux.

D'autre part, le plan de 1937 n'était pas adapté aux modifications intervenues depuis son élaboration dans la

culture du blé en France, et surtout aux pratiques nouvelles de récolte par moissonnage-battage.

Un nouveau plan fut élaboré en 1948-1949 par une commission d'équipement, siégeant à l'office des céréales, et réunissant des représentants du ministère de l'Agriculture, du génie rural, de l'office des céréales, du crédit agricole, des coopératives et des négociants.

Cette commission conclut à la nécessité de la construction d'une capacité supplémentaire en silos et magasins de 6 millions et demi de quintaux, représentant, à cette époque, une dépense de 13 milliards de francs.

La réalisation de ce programme a été considérablement facilitée, dans les dernières années, par les fonds d'investissement formant la contre-partie de l'aide Marshall : 4 milliards 500 millions, environ, ont été répartis, sous forme de prêts aux coopératives, au cours des années 1948, 1949 et 1950.

Actuellement, le total des constructions dont disposent les organismes stockeurs atteint 35 millions de quintaux, c'est-à-dire plus de la moitié de la collecte en toutes céréales. Cette capacité, bien qu'importante, s'avère insuffisante par suite de la multiplication des moissonneuses-batteuses, dont l'emploi conduit, le plus souvent, l'agriculteur à livrer sa récolte aussitôt après la moisson.

Le réseau de stockage des coopératives et des négociants est complété par un petit nombre de silos de grande capacité (entre 60.000 et 100.000 quintaux chacun), construits par l'Etat vers 1935, et qui, maintenant, sont exploités, pour la plupart, par des unions coopératives.

Enfin, il faut mentionner l'existence de plusieurs sites portuaires à Marseille, Bordeaux, Dunkerque, dont la capacité totale atteint 1 million de quintaux.

Malgré l'effort considérable réalisé dans ces vingt dernières années, l'équipement de la France en moyens de stockage est loin d'être parfait, et il est encore insuffisant en importance et en qualité, dans certains départements.

(1) N.D.L.R. — Extrait du « Génie rural », n° 1 du 28 janvier 1952.

LE COMMERCE EXTERIEUR DE L'ALGERIE EN 1951 (1)

(Physiologie des échanges Algérie-Métropole)

I. — Les résultats globaux

Le commerce spécial de l'Algérie en 1951 (importations et exportations réunies) atteint, au total, une valeur de 338 milliards de francs environ.

Pour 1950, le résultat correspondant ayant été arrêté définitivement à 269 milliards, c'est donc par une plus-value de 69 milliards, soit plus de 25 %, que se manifeste l'accroissement en valeur du commerce extérieur de l'Algérie pour l'année 1951.

II. — Les valeurs

Dans ce bilan, le total des marchandises importées se chiffre à 203 milliards de francs ; celui des exportations atteint 135 milliards seulement.

Ces résultats globaux s'analysent comme suit :

— A l'importation (en milliards de francs) :			
— France	151	contre	117 en 1950
— Union Française	15	—	10 — —
— Etranger	37	—	25 — —
— A l'exportation (en milliards de francs) :			
— France	93	contre	85 en 1950
— Union Française	12	—	9 — —
— Etranger	30	—	23 — —

Ainsi, comme pour les années précédentes, on peut constater que les échanges avec la Métropole constituent l'élément le plus important du commerce extérieur de l'Algérie. Il représente 74,4 % de l'ensemble des importations, et 68 % du total des sorties.

Dans le commerce avec l'Etranger, ces pourcentages se chiffrent, respectivement, à 18,3 % et 22,4 %, contre 18 % et 19,5 %, en 1950.

La part du commerce avec les Territoires d'Outre-Mer et l'Union Française reste encore relativement faible, malgré une progression sensible des échanges avec le Maroc et la Tunisie.

Sans vouloir tirer trop de déductions de résultats qui, par leur augmentation générale, traduisent surtout les effets de la baisse du pouvoir d'achat de notre monnaie, on doit souligner cependant que la balance commerciale de l'Algérie se solde, pour cette année, par un déficit de 68 milliards de francs, dont 59 milliards provenant des échanges avec la Métropole, 7 milliards avec l'Etranger, et 2 milliards avec les différents territoires français d'Outre-Mer.

Comme les autres années, on remarquera que ces résultats n'ont rien d'alarmant, puisque le déficit enregistré porte presque exclusivement sur le commerce avec la zone franc.

A cet égard, il paraît intéressant de noter qu'en 1951 le coût d'une tonne de marchandise est de l'ordre de 72.988 francs à l'importation, contre 21.112 francs à l'exportation.

Ainsi, l'Algérie, pays neuf, achète au prix fort des produits finis ou semi-ouvrés, indispensables à la consommation de sa population, à l'équipement d'une industrie naissante, et à la modernisation d'une agriculture en plein essor.

Les importations ne sont couvertes par les exportations, que pour les 3/5 de leur montant en valeur, bien que le tonnage des marchandises exportées soit sensiblement le

triple de celui des marchandises importées. Cette constatation, en soi, constitue tout un programme.

Pour rendre plus concrètes les caractéristiques et les tendances essentielles du commerce extérieur de l'Algérie, il paraît d'ailleurs indispensable de compléter l'étude en valeur, de la balance commerciale, par un examen rapide des résultats en poids.

III. — Les tonnages

Malgré une régression sensible des achats dans la Métropole (32.580 tonnes de moins qu'en 1950), le tonnage total des marchandises, importées et exportées en 1951 atteint 9.180.000 tonnes, et dépasse de 743.000 tonnes celui de l'année précédente.

Les éléments constitutifs de la présente balance fournissent, avec ceux de 1950, les points de comparaison suivants :

— A l'importation (en tonnes) :			
— France	1.425.000	contre	1.458.000 en 1950
— Union Française	175.000	—	172.000 —
— Etranger	1.189.000	—	909.000 —
— Soit au total	2.789.000	—	2.539.000 —
— A l'exportation (en tonnes) :			
— France	2.224.000	contre	2.156.000 en 1950
— Union Française	237.000	—	184.000 —
— Etranger	3.931.000	—	3.559.000 —
— Soit au total	6.392.000	—	5.899.000 —

Tandis que, pour les importations, l'augmentation en poids est de 250.000 tonnes, à l'exportation, c'est par 493.000 tonnes que se chiffre l'accroissement.

La comparaison des résultats de 1951 avec ceux de l'année 1938, qui est devenue traditionnelle, est encore plus éloquente.

Le tonnage total de 1938, qui s'élevait à 8.620.000 tonnes, se trouve largement dépassé en 1951, avec 9.180.000 tonnes, encore que le niveau de 1938 n'ait pas été retrouvé sur deux postes : les importations de l'Union Française qui restent inférieures de 91.000 tonnes à celles de l'année repère, et, surtout, les exportations à destination de France, qui marquent un fléchissement de 661.000 tonnes.

Par contre, les importations de France accusent un dépassement de 440.000 tonnes ; celles de l'Etranger, un dépassement de 70.000 tonnes. A l'exportation, l'accroissement atteint, respectivement, 140.000 et 643.000 tonnes avec les pays de l'Union Française et avec l'Etranger.

Il est certes regrettable que les nombreux alignements monétaires intervenus ne permettent pas la comparaison des années 1938 et 1951 en valeurs. De l'abstraction de chiffres se dégage, cependant, le caractère absolu de progrès réalisés par l'économie algérienne sur le plan du commerce extérieur. Et il est permis d'avancer qu'il est encore de beaux jours pour la navigation maritime, et constante amélioration.

(1) N.D.L.R. — Extrait du rapport présenté par le directeur des douanes d'Alger devant la commission des valeurs en douanes, le 13 mars 1952, et reproduit, en partie, dans Bulletin économique et juridique de l'Office algérien d'information économique et touristique, n° 149, mars 1952.

LA PECHE MARITIME EN ALGERIE EN 1951 (1)

I. — La pêche au chalut

TABLEAU I

Evolution de la pêche au chalut

Années	Nombre de chalutiers	Tonnage total	Total des effectifs	PRODUCTION DE LA PECHE	
				en poids	en valeur
1949	142	3.416	1.334	8.000 tonnes	830 millions
1950	146	3.505	1.188	6.666 tonnes	817 millions
1951	145	3.455	1.111	6.360 tonnes	828,5 millions

Ainsi, que le montre le tableau ci-dessus, en 1951, la production diminue, alors que le rendement, en valeur, reste sensiblement le même, malgré l'augmentation considérable, depuis 1949, des frais d'exploitation. Constatation qui devrait inéluctablement conduire à une crise de l'armement au chalut.

Il reste, cependant, à cette industrie un grand espoir qui incite les armateurs à persévérer.

En effet, si nous décomposons les résultats, en poids, de la pêche, en séparant les crevettes du rendement total, nous obtenons les quantités suivantes :

TABLEAU II

Rendements en poids et en valeurs

Années	Rendement en poids (en tonnes)		Rendement en valeurs (en millions de francs)	
	poissons divers	crevettes	poissons divers	crevettes
1949	5.914	2.086	575	245
1950	5.166	1.500	637	180
1951	4.374	1.986	527,5	301

Encore ce tableau II ne fait-il pas état d'une récente et très sérieuse augmentation, sur les marchés algériens, du prix de la crevette, assuré par contrat aux armateurs.

Donc, diminution très sensible des captures de poissons divers, heureusement compensée par un plus grand rendement de crevettes, mais, surtout, par une forte majoration des prix de ce crustacé.

C'est là le résultat d'une industrie récente en Algérie qui traite les crevettes et les expédie, frigorifiées, sur les

marchés métropolitains ou étrangers. Industrie éminemment intéressante, si l'on considère qu'elle doit avoir, sur la pêche au chalut, le double résultat suivant :

1° par les prix très rémunérateurs qu'elle paye la crevette, elle doit éviter la ruine de l'industrie du chalutage ;

2° ces mêmes prix, étant donné que la crevette ne se pêche que par les grands fonds, incitent les armateurs à désertir les petits fonds de la côte, au point que, désormais, sera moins inquiété le poisson dans les zones de repeuplement, et que nous pouvons espérer une meilleure conservation des espèces.

Le nombre des usines traitant les crevettes, réparties sur le littoral algérien, est, actuellement, de douze ; elles exportent une moyenne de cent tonnes par mois, correspondant à des achats aux pêcheurs de 150 tonnes environ.

Cette industrie naissante mérite d'être protégée ; la crevette algérienne est désormais recherchée sur les marchés métropolitains ou étrangers ; il est indispensable de maintenir sa réputation en surveillant les exportations ; mais il est non moins nécessaire d'étudier les fonds de crevettes, afin de rechercher si cette pêche est susceptible de développement, ou bien si, au contraire, il ne faut pas en limiter la pratique, afin de ne pas provoquer le dépeuplement de ces fonds.

En résumé, situation de la pêche au chalut difficile, avec, cependant, un sérieux espoir de la voir se redresser si, comme nous l'espérons fermement, la pêche à la crevette par les grands fonds se développe en rendement et en valeur.

II. — La pêche des poissons migrateurs

Les résultats de cette pêche, pratiquée par les bateaux lamparos, sont indiqués par le tableau III suivant :

TABLEAU III

Evolution de la pêche des poissons migrateurs

Années	Nombre de bateaux	Tonnage total	Effectifs	RENDEMENT DE LA PECHE	
				en poids	en valeur
1949	492	1.630	3.509	18.000 tonnes	540 millions
1950	485	1.851	3.348	19.984 tonnes	597 millions
1951	445	1.697	3.097	15.224 tonnes	690,4 millions

Ce tableau III montre que le nombre des bateaux diminue, en même temps que tombe le nombre des marins pratiquant cette pêche. Rien d'étonnant à cela. En effet, cette pêche s'effectue uniquement sous la forme artisanale. Le patron, généralement embarqué, propriétaire du matériel, partage, avec son équipage, le produit de la pêche. Les contrats varient suivant les ports, mais ils s'approchent

tous du système suivant : déduction, du prix de vente du poisson, des frais (essence, huile, taxes diverses, mandataire, criée, pécherie, rôle d'équipage, nourriture, etc...), puis,

(1) N.D.L.R. — Extrait du Bulletin économique et juridique de l'Office Algérien d'action économique et touristique (OFALAC), n° 148, février 1952.

partage du net (60 % à l'équipage et 40 % au patron, qui assure l'entretien du bateau et des engins de pêche).

Un simple calcul, si l'on estime à un minimum de 30 % les divers frais, permet de se rendre compte qu'un marin gagne, au maximum, sept à huit mille francs par mois, et il ne bénéficie pas, parce que travailleur indépendant, des allocations familiales.

Pourtant rien ne permet de certifier que le poisson diminue sur nos côtes, et les possibilités d'écoulement de la pêche sont très grandes.

En effet, le nombre des usines augmente ; il y en avait trente en 1949, il y en a maintenant quarante-trois, qui ont fabriqué 402.000 caisses de poisson, contre 220.000 il y a deux ans ; et c'est à la concurrence qu'elles se font, devant le peu de rendement de la pêche, que l'on doit d'enregistrer une sérieuse augmentation de la valeur totale de la pêche.

Nous sommes encore très loin des possibilités d'absorption de ces usines si l'on considère que les plus favorisées fabriquent, annuellement, plus de 20.000 caisses de cent boîtes de sardines ; mais l'on ne pourra atteindre le plafond de leurs fabrications qu'à la condition de moderniser la pêche en abandonnant les engins que personne n'emploie plus ailleurs.

Nous nous trouvons ainsi dans la situation suivante : d'un côté, des possibilités d'écoulement de la pêche, très grandes, grâce à une industrie dont le chiffre d'affaires dépasse déjà un milliard et demi, mais qui pourrait dépasser quatre milliards, industrie fort intéressante car elle emploie, dans ses usines, un nombreux personnel, souvent dans des endroits quasi-déserts de la côte ; de l'autre, un pêcheur qui pratique le malthusianisme de la pêche, pêchant peu pour vendre cher.

Cette situation nous conduit à la disparition progressive de la pêche à la sardine, au point que, dans le quartier de Bône (qui comporte les ports de La Calle, Bône et Herbillon), il n'y a plus que sept lamparos, faisant vivre quarante-cinq hommes, et rapportant en tout, en un an, (toutes espèces de poisson bleu comprises), 268.488 kilogs de poisson ; c'est-à-dire même pas de quoi satisfaire la consommation en frais, puisque les deux usines existant dans ce quartier n'ont fabriqué, ensemble, que 300 caisses de sardines. Pendant ce temps, les pêcheurs italiens viennent en flotte, de Sicile, pour exploiter les bancs de La Galite avec le filet coulissant.

Et qu'a gagné le pêcheur au lamparo de Bône en 1951 ?

La pêche des poissons bleus ayant produit 10.385.380 francs, ce qui met le prix moyen du kilog à quarante francs, la part de chacun des quarante-cinq hommes pratiquant cette pêche, calculée dans les conditions ci-dessus indiquées, n'atteint pas 100.000 francs dans l'année.

Quel que soit le procédé de pêche employé, le pêcheur peut-il être plus malheureux que cela, et le rendement de la pêche plus réduit ? Faut-il attendre qu'il n'y ait plus de pêcheurs pour autoriser le filet tournant ?

Je sais très bien que l'actuelle situation n'est pas uniquement imputable aux pêcheurs ; trop souvent, l'usiner, contre ses intérêts bien compris, a joué et joue encore à la baisse. Trop souvent, les jours de grandes captures, ces usiniers boudent dans les criées, attendant que le poisson leur soit livré à vil prix, et c'est là un argument sérieux des adversaires du filet coulissant ; mais il ne paraît pas impossible d'éviter le retour de pareils agissements, et le comité central des pêches maritimes en Algérie doit pouvoir trouver, grâce à la bonne volonté de chacun, la solution donnant satisfaction à tous.

Je voudrais, enfin, indiquer qu'on nous signale, tant au printemps qu'à l'automne, de gros passages de thons sur les côtes algériennes, très souvent les aviateurs, survolant le golfe d'Alger, nous avisent de l'importance des bancs de ce poisson. Il y a là possibilité de grosses captures pour nos pêcheurs. Là aussi, il semble que le filet coulissant puisse rendre d'éminents services. En tous cas, des expériences, entreprises sous la tutelle du comité central des pêches en Algérie, devraient pouvoir dégager les procédés de pêche capables de permettre l'exploitation d'une semblable richesse.

Mais dans ce domaine, n'allons-nous pas nous heurter à l'opposition, sous prétexte de baisse des prix, des quelques pêcheurs d'Arzew et de Bou-Haroun, qui pêchent quelques centaines de ces thons à leurs passages ?

III. — Pêche aux petits métiers (lignes, trémails, nasses, etc...)

Les résultats comparés de l'année écoulée avec les deux années précédentes sont condensés dans le tableau suivant :

TABLEAU IV

Evolution de la pêche aux petits métiers

Années	Nombre de bateaux	Tonnage total	Effectifs	RENDEMENT	
				en poids	en valeur
				Tonnes	Millions
1949	499	874	917	1.500	155
1950	515	886	869	1.410	144
1951	491	919	890	691	20

C'est une pêche dont les rendements sont très difficiles à contrôler, car nombreux sont les pêcheurs, pratiquant les petits métiers, qui sont éparpillés tout le long de la côte, et vendent directement leur poisson, l'été, aux estiveurs.

Ces pêcheurs sont les premières victimes des chalutiers exerçant leur industrie dans les petits fonds de la côte, et le rendement de leurs pêches irait constamment s'amenuisant, n'étaient les espoirs que nous mettons dans l'abandon, par les chalutiers, des pêches frauduleuses par petits fonds, pour aller rechercher les crevettes au large.

D'ailleurs, la grande majorité de ces pêcheurs sont déjà des retraités de la caisse des Invalides, dont les pensions, très majorées ces années dernières, leur permettent de ménager leur santé et de ne sortir que par beau temps

pour améliorer simplement une situation de retraite, déjà généralement supérieure à celle qu'ils avaient avant d'avoir réuni les conditions d'âge et de navigation, pour obtenir leur pension.

Cela peut paraître paradoxal mais le pêcheur ne vi bien que lorsqu'il atteint la retraite, car alors, généralement dégagé des charges familiales, il touche, s'il est simple matelot, 8.500 à 12.500 francs de pension par mois, suivant la durée de navigation.

F. VILAREM,
Administrateur général,
directeur de l'Inscription Maritime
en Algérie.

L'ALGERIE ET L'EGYPTE (1)

Quelques chiffres montreront que, dans une comparaison avec l'Egypte par exemple, l'Algérie n'est pas du tout mal placée.

Si on examine, en effet, le dernier budget de ce pays, celui de 1949-1950, et qu'on le compare à celui de l'Algérie, on constate que, réduites aux parties communes (dette, par-

lement, finances, commerce, enseignement, santé, justice, travaux publics, agriculture, communications, travail, etc...), les dépenses du budget algérien, pour une population totale de près de 9.000.000 d'habitants, sont supérieures à celles de l'Egypte, dont la population atteint 19.000.000 d'habitants.

Elles se présentent ainsi qu'il est indiqué au tableau I.

TABLEAU I

NATURE DES DEPENSES	EGYPTE		ALGERIE		
	en Fr. par habitant		en Fr. par habitant		
	1949/50	1949/50	1950/51	1951-52	
Budget ordinaire	3.169	4.376	5.219	6.219	

Des différences plus sensibles encore apparaissent, lorsqu'on analyse, secteur par secteur, l'effort comparé de ces deux pays.

C'est ainsi que l'analyse des deux budgets ordinaires, sous l'angle social, révèle les chiffres suivants, donnés au tableau II.

TABLEAU II

NATURE DES DEPENSES	EGYPTE		ALGERIE		
	en Fr. par habitant		en Fr. par habitant		
	1949/50	1949/50	1950/51	1951/52	
Santé publique	308	306	453	697	
Enseignement primaire	268	379	583	723	
Agriculture, défense et restauration des sols	155	195	234	263	
Hydraulique	177	146	173	189	

Il apparaît ainsi que, d'une manière générale, la dépense par tête d'habitant est, en 1949, sensiblement égale dans les deux pays, avec une évolution très nette à l'augmentation pour l'Algérie.

A noter que, pour la santé publique, les chiffres égyptiens comprennent, certainement, des dépenses d'hôpitaux, extérieures au budget algérien.

En outre, en ce qui concerne l'hydraulique, si la dépense par tête d'habitant pour l'Egypte est supérieure à l'Algérie, cela tient à l'importance du Nil dans la vie économique du pays et à sa conséquence, à savoir que l'hydraulique égyptienne englobe toutes les dépenses nécessitées par l'aménagement du fleuve (construction et entretien d'ouvrages d'art, tels que ports, digues, quais, canaux et ponts). A l'inverse, en Algérie, les dépenses de l'hydraulique portent uniquement sur les études géologiques, climatologiques, etc..., l'aménagement et l'entretien de points d'eau et les travaux d'adduction et de distribution d'eau, toutes les dépenses analogues aux ponts et chaussées étant reprises sous la rubrique « travaux publics », et difficiles à isoler.

Compte tenu de ces redressements, les chiffres sont encore nettement en faveur de l'Algérie.

**

Les situations d'effectifs des deux budgets fournissent aussi des comparaisons intéressantes. A s'en tenir aux postes importants, on note que :

a) L'Egypte a, dès 1949, pour l'enseignement primaire, toutes choses égales, environ 25 % de moins d'instituteurs que l'Algérie : sur les 13.427 instituteurs que l'Egypte possède, 8.721 ont leur rôle limité à l'instruction coranique,

ce qui n'est pas comparable à celui des instituteurs algériens ;

b) l'Egypte a, toutes choses égales, quatorze fois plus de policiers (2) que l'Algérie.

**

Mais c'est surtout en matière d'équipement que se mesure l'effort accompli pour le bien-être et l'élévation du niveau de vie des populations.

(1) N.D.L.R. — Au mois de février 1952, en un périple qui les conduisit, du 4 au 11 de ce mois, dans les principales villes et régions de l'Algérie, les présidents des chambres de commerce de l'Union française (parmi lesquels le Maroc était représenté par M. Rouché, 1^{er} vice-président de la chambre de commerce et d'industrie de Rabat) ont pu, non seulement avoir entre eux de fructueux contacts, mais encore se rendre compte directement, par une vue, sans doute cavalière, et grâce à des entretiens peut-être trop hâtifs, des réalisations algériennes et des aspects très divers de la vie de cette « province française » qu'est l'Algérie, « entité économique ».

Oran, Saint-Denis-du-Sig, Orléanville et le barrage de l'oued Fodda, Alger et la Mitidja, Constantine, Biskra et Touggourt, Batna, Bône, ont, tour à tour, reçu la visite de ces « missionnaires » de l'économie française auxquels, en un exposé fortement documenté, M. Schiaffino, président de la chambre de commerce d'Alger et de la région économique d'Algérie, présenta, le 6 février 1952, l'histoire, les réalisations, la situation actuelle et les problèmes posés par l'expansion de ce pays voisin, « placé devant cet impératif catégorique : vendre, ou voir son économie périr ».

Il nous a paru intéressant d'extraire de cet exposé (Alger, Imprimerie Baconnier, février 1952) les pages ci-dessus.

(2) En Algérie : toutes polices et gendarmerie comprises, armée exclue.

En Egypte : toutes polices et garde impériale comprises, armée exclue.

Sur ce point, la comparaison des méthodes est frappante. En Egypte, ce sont, pour une grande part, des subventions destinées à accorder des subsides aux classes déshéritées de la population ; et, même lorsque l'on analyse les postes qui, au budget ordinaire, sont dénommés « travaux neufs », on s'aperçoit qu'ils comprennent à la fois :

a) des dépenses de matériel, reprises en Algérie dans le budget ordinaire ;

b) souvent des dépenses qui, dans la nomenclature française, rentreraient sous la rubrique des subventions ou des secours (3).

En Algérie, au contraire, cet effort se manifeste par des créations soit d'équipements collectifs, soit d'institutions sociales qui se marquent par la construction, chaque année, d'édifices ou d'équipements nouveaux.

Ce qui, en Algérie, fait l'objet du budget extraordinaire et de l'état des investissements des établissements nationalisés, n'est, en Egypte, qu'une section du budget dénommée « plan quinquennal » ; l'analyse de ces chapitres révèle les travaux d'équipement dont les chiffres sont, par comparaison avec ceux de l'Algérie, démonstratifs.

Sans doute, la comparaison de deux documents aussi divers est-elle toujours délicate ; elle a été faite, néanmoins, dans un souci d'impartialité et de sincérité complet. L'on a cherché, non pas à comparer les rubriques qui portaient les mêmes titres, mais à regrouper, sous les mêmes appellations, ce qui, forcément, se retrouve, dans l'un et l'autre document, dans des chapitres dispersés.

Les résultats, au surplus, se traduisent par le tableau III suivant :

TABLEAU III

NATURE DES DEPENSES	EGYPTE		ALGERIE		
	en Fr. par habitant		en Fr. par habitant		
	1949/50	1949/50	1950/51	1951/52	
EQUIPEMENT (1)					
Agriculture, défense et restauration des sols	89	159	283	337	
Enseignement primaire	92	360	330	341	
Santé publique	152	210	215	297	
Hydraulique	357	767	1.358	1.179	
Electricité et Gaz	97	1.266	1.676	1.480	
Chemins de fer	223	343	461	534	
Habitat	20	69	98	110	

(1) Les chiffres indiqués tiennent compte :
 — a) pour l'Egypte, du programme quinquennal et des « travaux neufs » ;
 — b) pour l'Algérie, du budget extraordinaire et de l'état des investissements des établissements nationaux (électricité houillères, chemins de fer).

Ainsi, pour l'année 1949, où l'effort d'équipement n'atteignait pas son maximum, les dépenses d'équipement par tête d'habitant étaient, en Algérie, pour les divers postes, de deux à dix fois ce qu'elles sont en Egypte. Encore n'a-t-il pas été tenu compte, dans certains domaines, des efforts algériens extra-budgétaires, notamment dans le domaine de l'habitat, où il est fort important.

D'ailleurs, à s'en tenir aux chiffres connus, un fait illustre les données financières : si le réseau ferroviaire algérien est inférieur, en longueur, au réseau égyptien (4.295 km., contre 7.870 km.), à l'inverse, le réseau routier, symbole et mesure du développement économique d'un pays, présente l'aspect suivant : en Egypte, 14.185 km. de routes, dont 2.835 km. seulement sont macadamisés ; en Algérie, 78.706 km., dont 10.000 km. de pistes.

**

Cette comparaison n'est pas moins intéressante lorsque l'on se tourne vers les recettes.

L'on peut constater que l'Egypte fait appel, pour financer son budget, aux catégories d'impôts considérés, jusqu'à présent, comme l'apanage des puissances colonisatrices.

C'est ainsi que les deux plus gros postes en recettes du budget égyptien sont, respectivement, les droits de douane à l'importation (28 milliards 400 millions) et les droits sur le tabac (près de 23 milliards).

(3) C'est ainsi que, dans les « travaux neufs » de la santé publique sont compris, au budget ordinaire, le coût des repas servis dans les hôpitaux.

Par tête d'habitant, la charge, en ce qui concerne les impôts sur les tabacs, apparaît au tableau IV :

TABLEAU IV

EGYPTE	ALGERIE		
	en Fr. par habitant		
1949/50	1949/50	1950-51	1951/52
1.144	510	546	689

Sans entrer dans un détail peut-être fastidieux, il y a lieu de relever que si, en Algérie, la proportion des impôts indirects dans le budget est de 72 % par rapport aux impôts directs, elle est de 77 % en Egypte, et il est à noter que ces chiffres ne tiennent pas compte du fait qu'en Algérie, la fiscalité locale est essentiellement de caractère direct, et que la proportion véritable est de l'ordre de 35 % pour les impôts directs, contre 65 % pour les impôts indirects.

**

Il apparaît ainsi qu'en dépit des erreurs certainement commises dans l'appréciation exacte du budget de l'Egypte, l'effort d'équipement de ce pays n'est, de loin, pas l'égal de celui de l'Algérie ; il lui est de beaucoup inférieur. Peut-être faut-il voir là, sans doute, la conséquence du caractère ingrat des conditions de vie et de production en Egypte ; mais aussi, et surtout, la mesure des bienfaits apportés par la France sur un territoire qu'elle administre et qu'elle enrichit depuis un siècle.

PRODUCTION ET EXPORTATION DES ENGRAIS PHOSPHATES AUX ETATS-UNIS (1)

Les ressources des Etats-Unis en phosphates sont suffisantes, estime-t-on, pour couvrir les besoins du pays durant plusieurs centaines d'années.

60 % de ces ressources se trouvent dans les gisements de l'Idaho, du Montana, du Wyoming et de l'Utah. Les gisements de Floride représentent 38 % de ces ressources américaines, et ceux du Tennessee 2 %.

Les Etats-Unis fabriquent, annuellement, en moyenne, un peu plus de 3.560.000 tonnes d'engrais phosphatés. Bien que les grands gisements de phosphate se trouvent dans l'ouest des Etats-Unis, ce sont, dans l'ordre, la Floride et le Tennessee qui sont les grandes régions productrices d'engrais. Un effort a été fait, durant la dernière guerre, pour mettre sur pied une industrie de transformation du phosphate dans les régions productrices, et des usines pour la fabrication des engrais ont été construites à Pocatello, à Idaho et à Anaconda dans le Montana.

Chaque année, les fermiers américains utilisent environ 1.220.000 tonnes d'engrais phosphatés. Une quantité à peu près semblable en est exportée vers l'étranger. Ces exportations avaient porté, en 1950, sur 1.743.128 tonnes, et les principaux pays importateurs avaient été :

	milliers de tonnes		milliers de tonnes
Japon	482	Suède	34
Canada	419,5	Formose	29
Italie	359	Corée du Sud	19
Allemagne occid.	106,5	Israël	11
Grande-Bretagne	80	Mexique	9,1
Belgique	67		

(1) N.D.L.R. — Extrait du Bulletin d'Informations Economiques des U.S.A., n° 162 du 16 janvier 1952.

LA SCOLARISATION EN TUNISIE (1)

(Etude statistique sur la situation pendant l'année 1951-1952)

La direction de l'Instruction Publique de la Tunisie s'était proposé, au titre du plan de scolarisation totale, une augmentation de 16.000 élèves pour l'année scolaire 1951-1952.

Les statistiques, établies à la date du 15 octobre 1951, font apparaître une augmentation totale de 16.465 élèves dans l'ensemble des établissements d'enseignement primaire. Cette augmentation se décompose comme suit (tableaux I et II) :

- 11.843 élèves dans les écoles primaires publiques ;
- 4.311 élèves dans les écoles coraniques modernes ;
- 311 élèves dans les écoles privées.

D'autre part, des créations nouvelles ajouteront, à la rentrée du 3 janvier 1952, un nouvel accroissement d'élèves qui correspondra :

- aux effectifs de quarante nouvelles classes dans l'enseignement primaire public, soit environ 1.700 élèves ;
- à trente-neuf ouvertures de classes dans les écoles coraniques modernes, soit environ 1.650 élèves.

Ce total de 3.350 élèves porte les accroissements dans l'ensemble des établissements d'enseignement primaire à environ 19.815, dont 13.543 dans les écoles publiques, et environ 5.961 dans les écoles coraniques modernes et les écoles privées.

En ajoutant à ces augmentations d'effectifs de l'enseignement primaire, ainsi calculées, celles enregistrées dans les autres cycles d'enseignement, l'on parvient au total suivant :

- enseignement primaire public et privé . . . 19.815
- enseignement secondaire public et privé . . . 1.677
- enseignement technique 621
- enseignement supérieur 503

soit une augmentation des effectifs, dans tous les ordres d'enseignement, de 22.616.

Si l'on considère que 5.000 élèves, environ, ont terminé leur scolarité en juin 1951, le nombre des élèves nouveaux admis cette année dans les établissements scolaires de la Régence s'élève donc à 27.616.

A la date du 3 janvier 1952, les effectifs totaux de l'enseignement en Tunisie, dans les établissements administrés ou contrôlés par la direction de l'Instruction publique, atteindront 197.878 élèves, auxquels il convient d'ajouter 3.313 enfants suivant les cours de lutte contre l'analphabétisme, et 1.369 auditeurs des cours d'adultes.

(1) N.D.L.R. — Extrait du Bulletin économique et social de la Tunisie n° 60 - janvier 1952.

Population scolaire de la Tunisie au 15 octobre 1950

TABLEAU I

		GARÇONS							FILLES							Garçons et filles
		Fran- çais	Musul- mans	Israé- lites	Ita- liens	Mal- tais	Divers	Totaux	Fran- çaises	Musul- manes	Israé- lites	Ita- liennes	Mal- taises	Divers	Totaux	Totaux généraux
Enseignement primaire	Ecoles françaises	12.227	3.842	5.482	3.658	248	220	25.677	11.011	3.736	5.508	3.042	199	162	23.658	49.335
	Ecoles franco-arabes ..	299	57.957	217	66	2	4	58.545	131	12.054	58	25	1	—	12.269	70.814
	Totaux	12.526	61.799	5.699	3.724	250	224	84.222	11.142	15.790	5.566	3.067	200	162	35.927	120.149
Enseignement technique	Ens. du 1 ^{er} degré	751	2.446	94	120	9	17	3.437	1.019	2.431	363	279	21	23	4.136	7.573
	Ens. du 2 ^e degré	989	496	176	174	13	18	1.866	602	30	281	108	1	15	1.037	2.903
	Totaux	1.740	2.942	270	294	22	35	5.303	1.621	2.461	644	387	22	38	5.173	10.476
Enseignement secondaire	Ens. classique	860	233	195	43	—	17	1.348	858	32	167	42	—	12	1.111	2.459
	Ens. moderne	1.267	1.355	396	88	—	29	3.135	131	182	311	94	—	72	1.790	4.925
	Ens. tunisien	12	1.958	—	—	—	1	1.971	—	85	—	—	—	—	85	2.056
	Totaux	2.139	3.546	591	131	—	47	6.454	1.989	299	478	136	—	84	2.986	9.440
Enseignement supérieur	327	411	75	20	—	3	836	199	11	30	11	—	5	256	1.092	
Totaux de l'enseignement public		16.732	68.698	6.635	4.163	272	309	96.815	14.951	18.561	6.718	3.601	222	289	44.342	141.157
Ecoles coraniques modernes régies par le décret du 19 août 1944		—	20.898	—	—	—	—	20.898	—	2.288	—	—	—	—	2.288	23.186
Ecoles privées régies par le décret du 24 janvier 1920	Ens. primaire	1.599	1.431	531	154	39	16	3.770	2.708	1.327	347	493	95	23	4.993	8.763
	Ens. technique	32	14	53	22	4	1	126	135	—	26	40	2	2	205	331
	Ens. secondaire	515	47	4	100	5	10	681	925	37	78	88	8	8	1.144	1.825
	Totaux	2.146	1.492	588	276	48	27	4.577	3.768	1.364	451	621	105	33	6.342	10.919
Totaux de l'enseignement privé		2.146	22.390	588	276	48	27	23.475	3.768	3.652	451	621	105	33	8.630	34.105
Totaux de l'enseignement public et privé		91.088	18.878	7.223	4.445	320	336	122.290	18.719	22.213	7.169	4.222	327	322	52.972	175.262

Population scolaire de la Tunisie au 15 octobre 1951

TABLEAU II

		GARÇONS							FILLES							Garçons et filles
		Fran- çais	Musul- mans	Israé- lites	Ita- liens	Mal- tais	Divers	Totaux	Fran- çaises	Musul- manes	Israé- lites	Ita- liennes	Mal- taises	Divers	Totaux	Totaux généraux
Enseignement primaire	Ecoles françaises	12.910	4.667	5.713	2.905	227	192	26.614	11.358	4.331	5.564	2.434	159	145	23.991	50.605
	Ecoles franco-arabes ..	322	65.519	234	61	5	6	66.147	135	15.002	59	43	1	—	15.240	81.387
	Totaux	13.232	70.186	5.947	2.966	232	198	92.761	11.493	19.333	5.623	2.477	160	145	39.231	131.992
Enseignement technique	Ens. du 1 ^{er} degré.....	753	2.494	92	142	7	18	3.506	1.002	2.548	416	273	9	19	4.267	7.773
	Ens. du 2 ^e degré.....	1.106	589	199	247	20	11	2.172	649	47	317	134	2	13	1.162	3.334
	Totaux	1.859	3.083	291	389	27	29	5.678	1.651	2.595	733	407	11	32	5.429	11.107
Enseignement secondaire	Ens. classique	868	151	196	46	8	12	1.281	981	46	212	48	2	14	1.303	2.584
	Ens. moderne	1.462	1.157	704	111	10	17	3.461	1.295	195	392	106	10	20	2.018	5.479
	Ens. tunisien	9	2.979	—	—	—	1	2.989	—	119	—	—	—	—	119	3.108
	Totaux	2.339	4.287	900	157	18	30	7.731	2.276	360	604	154	12	34	3.440	11.171
Enseignement supérieur		393	747	99	34	—	6	1.279	230	17	59	6	—	4	316	1.595
Totaux de l'enseignement public		17.823	78.303	7.237	3.546	277	263	107.449	15.650	22.305	7.019	3.044	183	215	48.416	155.865
Ecoles coraniques modernes régies par le décret du 17 août 1944		—	24.792	—	—	—	—	24.792	—	2.705	—	—	—	—	2.705	27.497
Ecoles privées régies par le décret du 24 janvier 1920	Ens. primaire.....	1.661	1.299	372	143	30	44	3.549	3.311	1.518	177	406	57	56	5.525	9.074
	Ens. technique.....	34	20	33	28	—	4	119	137	2	42	21	—	—	202	321
	Ens. secondaire.....	545	43	11	81	5	20	705	845	45	68	98	5	5	1.066	1.771
	Totaux	2.240	1.362	416	252	35	68	4.373	4.293	1.565	287	525	62	61	6.793	11.166
Totaux de l'enseignement privé		2.240	26.154	416	252	35	68	29.165	4.293	4.270	287	525	62	61	9.498	38.663
Totaux de l'enseignement public et privé		20.063	104.457	7.653	3.798	312	331	136.614	19.943	26.575	7.306	3.569	245	276	57.914	194.528

LES ELITES MUSULMANES DANS LES PROFESSIONS EN TUNISIE (1)

I. — Répartition des Tunisiens musulmans
par profession

PROFESSIONS	Nombre
Avocats	63
Architectes (2)	10
<i>Agriculture</i>	
Inspecteur agricole	1
Diplômés de l'E.C.A.T. (3)	37
Certifiés de l'E.C.A.T.	7
Diplômés de l'E.A.S. (4)	387
<i>Office Postal Tunisien</i>	
Ingénieur	1
<i>Santé</i>	
Assistants sociales	9
Dentistes (5)	37
Médecins (6)	93
Pharmaciens	50
Sages-femmes	7
<i>Reconstruction</i>	
Ingénieurs	3
<i>Travaux publics</i>	
Ingénieurs	6
Employés du service géologique (7)	4
Employés du service topographique (8)	43
<i>Cadres de maîtrise</i>	
des entreprises employant plus de 50 travail- leurs (sauf mines et transports)	33
<i>Travail et affaires sociales</i>	
Ingénieur de psychotechnie.....	1
Inspecteur du travail	1
Contrôleurs du travail	2

II. — Tunisiens musulmans
dans les juridictions tunisiennes

CATEGORIES	Nombre
1° — <i>Juridictions de statut personnel</i>	
a) <i>Divcans</i>	
Cheikhs-el-Islam	2
Muftis et cadhis de Tunis	16
Notaires	8
b) <i>Medjless et Mahakmas</i>	
Cadhis de province	55
Notaires	44
2° — <i>Juridiction de droit commun</i>	
a) <i>Chambre des requêtes et Ouzara</i>	
Présidents (9)	7
Juges et substituts	24
b) <i>Tribunal de la Driba</i>	
Président	1
Vice-présidents	3
Juges et substituts	26
c) <i>Tribunaux régionaux</i>	
Présidents	8
Juges et substituts	55
Juges cantonaux	23

III. — Corps enseignant
de l'Université Ez-Zitouna

CATEGORIES	Nombre
Cheikh directeur	1
Inspecteurs de l'enseignement	2
Professeurs supérieurs	8
Professeurs de 1 ^{re} classe	23
Professeurs de 2 ^e classe	29
Professeurs de 3 ^e classe	210
Adjoints d'enseignement	133
Professeurs auxiliaires	19

IV. — Personnel enseignant tunisien musulman
dans l'Enseignement public

CATEGORIES	Nombre
Professeurs agrégés de lettres (10)	9
Professeurs certifiés ou licenciés (11)	67
Instituteurs ou institutrices	2.231
a) de langue française	641
b) bilingues	659
c) unilingues d'arabe	926

(1) N.D.L.R. — Annexe à : « A. Demeerseman - Tendances et orientations de la Tunisie dans le domaine culturel », dans *Ibla, revue de l'Institut des Belles Lettres Arabes, Tunis, 4^{me} trimestre 1951, n° 56.*

(2) Dont un diplôme de l'école des Travaux Publics.

(3) Ecole coloniale d'agriculture de Tunis.

(4) Ecole d'agriculture de Smindja.

(5) Pour les dentistes, la distinction n'a pu être faite, comme pour les autres professions, entre israélites et musulmans. On compte 23 chirurgiens-dentistes et 12 dentistes tolérés.

(6) Dont deux dames tunisiennes musulmanes.

(7) 2 géologues et 2 pédologues.

(8) 12 techniciens et 31 agents techniques.

(9) 1 président de la chambre des requêtes, 1 doyen de l'Ouzara, 5 présidents de l'Ouzara.

(10) Tous agrégés de langue arabe (on signale la candidature d'un Tunisien à l'agrégation de Lettres pures).

(11) Dont 4 dames.